

D'importantes disparités entre pays européens pour les dépenses de logement

En 2016, les prestations de logement versées aux ménages représentent en moyenne 0,5 % du PIB au sein de l'Union européenne à 28 (*graphique 1*). Elles sont en léger recul par rapport au niveau auquel elles s'étaient stabilisées depuis 2009 (0,6 % du PIB). Le Royaume-Uni (1,3 % du PIB), la France, la Finlande (0,8 % du PIB) et le Danemark (0,7 % du PIB) ont des dépenses supérieures à la moyenne européenne. L'Allemagne se situe dans la moyenne. À l'inverse, certains nouveaux entrants et les pays du sud de l'Europe ont des dépenses de logement très faibles (moins de 0,1 % du PIB).

La croissance de ces dépenses est soutenue dans l'UE-15 jusqu'en 2009 (en euros constants, +3,9 % par an en moyenne de 2000 à 2007 et +5,4 % de 2007 à 2009), avec toutefois des disparités notables (*graphique 2*). La Suède se distingue par des reculs respectivement de -1,3 % puis de -2,4 % en moyennes annuelles. L'Allemagne et l'Italie connaissent une croissance nettement plus forte que la moyenne avant la crise (respectivement +12 % et +21 %). En Italie, les dépenses de logement font un bond pendant la crise (+32,0 % par an entre 2007 et 2009). Toutefois le niveau des prestations logement y étant très faible, ces importantes variations ne modifient pas le classement des pays tant au regard des dépenses par habitant qu'en points de PIB. Au cours de la période récente (2009-2016), à la suite de l'adoption de politiques budgétaires restrictives, les dépenses de logement diminuent fortement en Espagne (-8,6 %) et en Grèce (-19,4 %). En France, en Italie et au Royaume-Uni, ces dépenses continuent de croître, mais à un rythme nettement moins soutenu. Elles augmentent de +1,2 % en euros constants en France entre 2009 et 2016, contre +3,9 % en 2007-2009 (voir fiche 17).

Une couverture partielle des dépenses affectées au logement

La comparaison des niveaux des dépenses de logement et de leurs évolutions est délicate en raison de la diversité des politiques du logement : Sespros couvre uniquement les aides aux personnes (volet « protection sociale »). En conséquence, les autres volets de l'intervention publique visant à améliorer l'accessibilité et la qualité du logement (promotion de la construction, accession à la propriété, logement social, efficacité énergétique...) ne sont pas couverts par le système de comptes européen. Cette couverture partielle du champ influence le classement. La tête de ce classement est occupée par des pays où les allocations logement sont largement versées de façon directe (le Royaume-Uni, le Danemark et la France), pays dans lesquels l'offre de logements locatifs sociaux représente par ailleurs un cinquième du parc total de logements. Les dépenses liées aux prestations de

logement sont plus faibles dans les pays qui ont comme priorité la mise à disposition de logements à loyers réduits, comme aux Pays-Bas (un tiers de logements locatifs sociaux). Toutefois, les systèmes de logement social évoluent du fait de la crise, des règles du marché unique et de la concurrence et se recentrent sur les populations fragiles. Ainsi en 2011, les Pays-Bas et la Suède ont introduit un plafond de ressources pour l'accès au logement social, comme c'était déjà le cas en France ou en Allemagne.

Des niveaux très hétérogènes de privation liée au logement en Europe

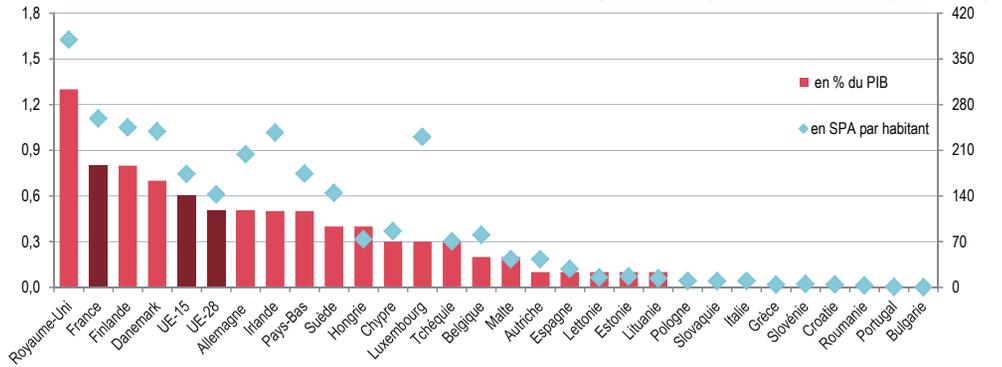
En 2017, les ménages européens consacrent en moyenne plus d'un cinquième de leur revenu disponible au logement (SRCV-UE). Cette proportion est doublée pour les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. La crise a par ailleurs exacerbé le mal-logement et augmenté le nombre de sans-abri, la Finlande étant le seul pays qui a réussi à inverser cette tendance. En 2017, 10,4 % de la population de l'UE-28 vit dans un ménage dépensant 40 % ou plus de son revenu disponible pour le logement (après déduction des allocations logement). C'est le cas de 38 % des personnes confrontées au risque de pauvreté en moyenne au sein de l'UE-28 et jusqu'à 90 % en Grèce.

L'indicateur de taux de privation sévère liée au logement identifie la proportion de personnes vivant dans un logement surpeuplé et insalubre. Cet indicateur aide à objectiver les évolutions des conditions de vie, hors évolutions des revenus. En 2017, 4,2 % de la population européenne (UE-28) subit une privation sévère liée au logement (*graphique 3*). Cette proportion est en recul par rapport à 2016, après une relative stabilité entre 2012 et 2016, et s'établit à un niveau inférieur à celui de 2005.

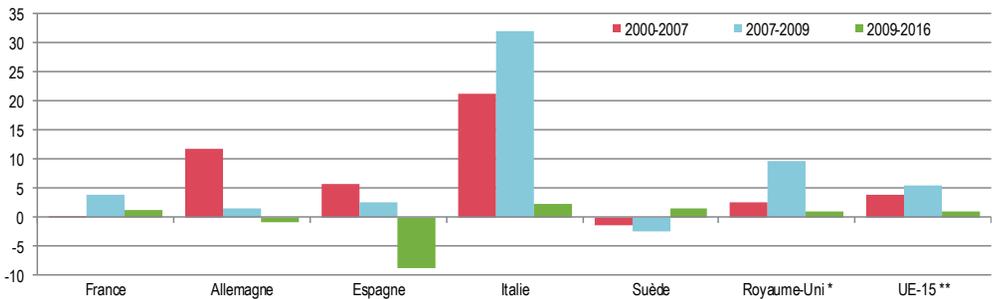
Il existe toutefois des différences très importantes de confort entre les logements en Europe de l'Ouest et de l'Est (*graphique 3*). En 2017, le taux de privation sévère liée au logement est inférieur à la moyenne européenne dans les quatre pays qui dépensent le plus pour le logement en proportion de leur PIB (Finlande 0,7 %, Royaume-Uni 1 %, France 2,1 % et Danemark 2,7 %). À l'inverse, les pays où la part des prestations logement dans le PIB est nulle ou quasi nulle sont en général ceux pour lesquels le taux de privation sévère liée au logement est le plus élevé. La politique de mise à disposition de logements locatifs sociaux semble également contribuer à la limitation du taux de privation sévère liée au logement, comme aux Pays-Bas (1 %) par exemple. La France est un des rares pays européens où la construction de logements sociaux augmente à un rythme soutenu et où la privation sévère est à la fois inférieure à la moyenne européenne et en recul (-0,7 point depuis le début de la crise).

Graphique 1 Prestations du risque logement en Europe en 2016

En % du PIB (axe de gauche) et en SPA par habitant (axe de droite)

**Note** > Voir glossaire pour la définition du SPA.**Source** > Eurostat, Sespros.**Graphique 2 Évolution des prestations logement en Europe entre 2000 et 2016**

Évolution annuelle moyenne en % (euros constants 2010)

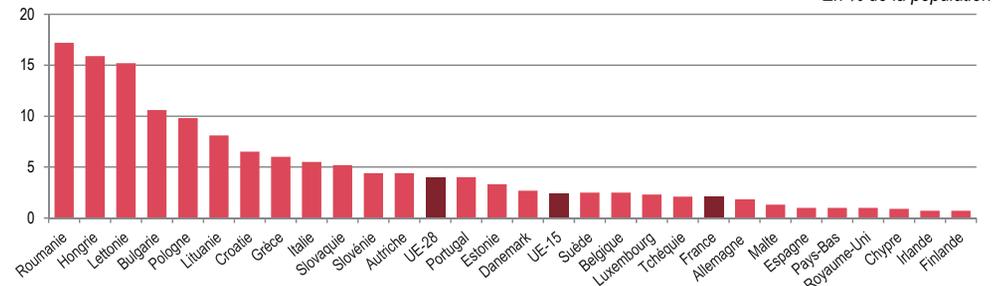


* Pour le Royaume-Uni (rupture de série en 2007) : évolution annuelle moyenne 2000-2006 au lieu de 2000-2007.

** Pour s'abstraire des ruptures de série, l'évolution 2000-2007 de l'UE-15 est recalculée en prenant, pour le Royaume-Uni et le Danemark, la période 2000-2006 (rupture de série en 2007).

Source > Eurostat, Sespros.**Graphique 3 Taux de privation sévère liée au logement en Europe en 2017**

En % de la population

**Note** > Pour le Royaume-Uni : le taux diffère fortement de celui indiqué dans l'édition 2018 en raison d'une rupture de série en 2017.**Lecture** > En France, 2,1 % des habitants des ménages sont en situation de privation sévère liée au logement, c'est-à-dire vivant dans des logements surpeuplés et insalubres (insalubrité définie par quatre critères parmi l'absence de salle de douche, de salle de bain ou de toilettes à l'intérieur du logement ; l'absence d'eau chaude, de chauffage ; la faible taille du logement ; l'humidité ou le bruit).**Source** > Eurostat, SRCV-UE.**Pour en savoir plus**> La base de données de l'OCDE sur le logement abordable : <http://www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm>> Pittini, A., Koessl, G., Dijol, J., et al. (2017). *The State of Housing in the EU 2017*. Bruxelles, Belgique : Housing Europe.

> Salvi del Pero, A., Adema, W., Ferraro, V., et al. (2016). Policies to promote access to good-quality affordable housing in OECD countries. OCDE, Document de travail de l'OCDE sur les questions sociales, emplois et migrations, 176.